

ANNEXE 5
CANDIDATURE A L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT
Opération l'Orée du bois – Fleurieu-sur-Saône

La notice descriptive sommaire- version 6 mai 2024



Maitre d'ouvrage : GRANDLYON HABITAT
2 place de Francfort, 69003 LYON



RESIDENCE l'Orée du bois
Fleurieu-sur-Saône

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE
En état futur d'achèvement

Réglementation Thermique RE 2020

NOTICE DESCRIPTIVE – « L'Orée du bois » à FLEURIEU-SUR-SAÔNE

0. Généralités
1. Caractéristiques techniques générales des immeubles
2. Locaux privatifs et leurs équipements
3. Annexes privatives
4. Parties communes intérieures aux immeubles
5. Équipements généraux des immeubles
6. Parties communes extérieures aux immeubles et leurs équipements

MAÎTRE D'OUVRAGE
GRANDLYON HABITAT

MAÎTRE D'ŒUVRE DE CONCEPTION
Axe Architecture

0-GENERALITES

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques des logements de la résidence « L'Orée du Bois » située à Fleurieu-sur-Saône. Cette résidence s'inscrit dans un projet composé de 15 logements collectifs en accession type BRS.

Conçue par le cabinet d'architecte AXE Architecture, la résidence L'Orée du bois est composée de 2 bâtiments allant du RdC au R+2 (combles).

L'immeuble répondra également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la performance énergétique Réglementation Thermique 2020.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Aussi les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

La hauteur des seuils des portes fenêtres permettant l'accès aux surfaces extérieures pourra varier en fonction des contraintes techniques.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et celles indiquées au contrat de réservation. La société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés. Le Maître d'œuvre s'engage à en informer GrandLyon Habitat et à apporter des explications techniques si des soffites apparaissent en cours de chantier.

L'ensemble des matériaux et matériels proposés dans la présente notice pourront être remplacé par des produits équivalents de la même marque ou d'une marque de même notoriété pour des raisons techniques ou d'arrêt de fabrication.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les choix.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte et le décorateur.

1-CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. FOUILLE

- ❑ En pleine masse pour l'encaissement du bâtiment avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2. FONDATIONS

- ❑ Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. MURS DES SOUBASSEMENTS

1.2.1.1. Murs périmétriques

- ❑ Réalisés en voiles de béton banché armé avec badigeon bitumineux sur les parements accessibles contre terre.

1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- ❑ Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- ❑ Les murs intérieurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

1.2.2. MURS DES FAÇADES ET DES PIGNONS

- ❑ Les façades et les pignons sont réalisés en bloc de brique alvéolaire en terre cuite et sont revêtus d'enduit hydraulique, finition lisse, références et teintes selon le choix de l'architecte.
- ❑ Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.

1.2.3. RAMPANTS

- ❑ Sans objet

1.2.4. MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

- ❑ Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.5. MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS

- ❑ Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé et/ou cloison en placostyl renforcé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- ❑ Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS

- ❑ Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.
- ❑ Selon étude thermique, planelle isolée en about de dalle intermédiaire.

1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE

- ❑ Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'étanchéité prévues à l'article 1.8.2.

1.3.3. PLANCHERS SOUS COMBLES

- ❑ Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.
- ❑ Selon étude thermique, planelle isolée en about de dalle intermédiaire.

1.3.4. PLANCHER ENTRE LOGEMENTS ET LOCAUX NON CHAUFFÉS

- ❑ Dalle pleine de béton armé d'épaisseur conforme à la réglementation et assurant le coupe-feu réglementaire entre locaux non chauffés et logements.
- ❑ Selon étude thermique, projection thermique en sous face de dalle.

1.3.5. PLANCHER SUR TERRE PLEIN

- ❑ Dalle ou dallage en béton armé, finition surfacée. Sur le dessus, chape flottante avec interposition d'un isolant phonique et thermique.

1.3.6. PLANCHERS DES BALCONS

- ❑ Dalle pleine de béton armé.

1.3.7. PLANCHER INTERMÉDIAIRE ENTRE NIVEAUX DE PARKING

- ❑ Sans objet

1.3.8. PLANCHER BAS DU SOUS-SOL

- ❑ Sans objet

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- ❑ Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches sur ossature métallique de type PLACOSTIL ou équivalent, de 7 cm d'épaisseur ou 10 cm suivant contraintes techniques.
- ❑ Cloisons séparatives intérieures entre logement et combles réalisées en cloisons sèches sur ossature métallique de type PLACOSTIL ou équivalent, de 22 cm d'épaisseur, suivant contraintes techniques.
- ❑ Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5. ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS

- ❑ Escaliers collectifs extérieurs, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 ESCALIERS PRIVATIFS

- ❑ Escaliers privatifs d'accès aux étages des duplex en bois, sans contremarches. Finition vernis.

1.5.3 ACCÈS AUX TERRASSES INACCESSIBLES

- ❑ sans objet.

1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- ❑ Sans objet

1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES APPARTEMENTS

- ❑ Évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- ❑ Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

- ❑ Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et communs inscrits au RDC (exemple : poubelles, local vélo) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade, ou par grille de ventilation directement en façade du local.
- ❑ Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs inscrits au RDC (exemple : poubelles, local vélo) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade, ou par grille de ventilation directement en façade du local.

1.6.4. CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

- ❑ Sans objet

1.6.5. VENTILATIONS PALIÈRES

- ❑ Sans objet

1.6.6. COLONNES SÈCHES

- ❑ Sans objet

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- ❑ Descentes en acier galvanisé laqué sur les façades, pour récupération des eaux pluviales de toitures ou toitures terrasses selon nécessité.
- ❑ Évacuation des eaux pluviales sur les balcons par descentes et trop-pleins en façade ou évacuation naturelle.
- ❑ Ce réseau, suivant imposition communale, sera raccordé à un ouvrage de rétention (type cuve ou

autre).

1.7.2. CHUTES D'EAU USÉES ET EAUX-VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux sous dallage du RDC.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOLS

- Sans objet

1.7.4. BRANCHEMENT À L'ÉGOUT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales

1.8. TOITURES ET TERRASSES

1.8.1. COUVERTURE DES IMMEUBLES

- Couverture en tuile terre cuite à emboîtement, sur charpente bois industrielle.
- Selon étude thermique, isolation des combles aménagés sous rampant de toiture par laine minérale sur plafond en plaque de plâtre.
- Selon étude thermique, isolation des combles perdus par ouate de cellulose soufflée.
- Lanterneaux d'accès en toiture.

1.8.2. TOITURES TERRASSES DES IMMEUBLES

- Étanchéité des toitures terrasses "non accessibles" (notamment pour le local poubelle) réalisée par bitume élastomère avec protection par système dit de végétalisation de type SOPRANATURE, ou similaire, et par système auto protégé, selon le projet architectural et paysager.

1.8.3. AUVENT ET COURSIVES

- Étanchéité des planchers extérieurs circulaire (type coursives), réalisée par un système d'étanchéité liquide circulaire antidérapant.
- Étanchéité des planchers extérieurs non circulaire (type auvent), réalisée par un système d'étanchéité liquide non circulaire.

1.8.4. TERRASSE SUR SOUS-SOL

- Sans objet

2-LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

Les revêtements de sols seront continus sous les cloisons démontables.

2.1.0 CHAPES

- ❑ L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.1 SOL ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

2.1.1.1 Séjour / Entrée / Dégagements / Placards (hors chambres)

CARRELAGE :

- ❑ Pose droite
- ❑ Teinte au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
- ❑ Plinthes en carrelage assorties
- ❑ Classement UPEC minimal U3P3

Détails produit carrelage :

- ❑ Carrelage en grès cérame, type STYLE de chez NOVOCERAM, 30x30cm, ou équivalent

2.1.1.2 Chambres et placards attenants

REVÊTEMENT DE SOL PVC EN LÈS :

- ❑ Pose suivant préconisation fabricant et DTU
- ❑ Teinte au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- ❑ Plinthes sapin peintes de 10 cm de hauteur environ.
- ❑ Classement UPEC minimal U2SP3

Détails produit revêtement de sol PVC en les :

- ❑ Sol PVC en lès, avec décor imprimé, pose collée, type TRANSIT PLUS 2S3 de chez GERFLOR ou équivalent

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICES

2.1.2.1 Sols des cuisines, salles de bains, des salles d'eau, des WC isolés

CARRELAGE :

- ❑ Pose droite
- ❑ Teinte au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
- ❑ Plinthes en carrelage assorties

- ❑ Classement UPEC minimal U3P3

Détails produit carrelage :

- ❑ Carrelage en grès cérame, type STYLE de chez NOVOCERAM, 30x30cm, ou équivalent

2.1.3. SOL DES BALCONS ET TERRASSES

- ❑ Peinture de sol sur dalle béton des balcons des étages et terrasses du RdC

2.1.4. BARRE DE SEUIL

- ❑ A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt, finition aluminium.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (Autre que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. CUISINES

- ❑ Sans objet

2.2.2. SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

FAÏENCE, POSE COLLÉE :

- ❑ Dans les salles d'eau, pose au pourtour du bac à douche sur 2.00 m de haut.
- ❑ En dossier de 0.60 m de haut, au pourtour des lavabos ou lave-main prévus sans meuble avec miroir, y compris retours.
- ❑ Teinte au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage

Détail produit faïence :

- ❑ Faïence type AZIMUT de chez NOVOCERAM, 30x60 cm, ou équivalent.

2.3. PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1. PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES (y compris placards)

- ❑ Sous face des planchers béton, ragréées, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

2.3.2. PLAFONDS SOUS TOITURE OU SOUS COMBLES

- ❑ Faux-plafond en plaque de plâtre sur ossature métallique, pose sous rampant de toiture ou pose droite sous combles perdus.

2.3.3. SOUS FACES DES LOGGIAS/BALCONS

- ❑ Béton armé ragréé avant peinture.
- ❑ Au dernier niveau, au droit des débords de toiture, les sous-faces sont traitées en volige bois peinte.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. MENUISERIES EXTÉRIEURES DES LOGEMENTS

- ❑ Menuiseries en PVC gris clair teinté dans la masse. Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française ou oscillo battante, avec ou sans parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU.
- ❑ Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL. Minimum 4/16/4
- ❑ Coffre de volet roulant PVC apparent au-dessus des menuiseries (en saillie)
- ❑ Pour les fenêtres ou porte fenêtre ayant un obstacle (mur, cloison, etc..) dans l'encombrement d'un angle d'ouverture de 120°, un limiteur d'ouverture sera mis en place.
- ❑ Les salles de bains et salles d'eau ne sont pas équipées de fenêtre.

2.4.2. MENUISERIES EXTÉRIEURES EN TOITURE

- ❑ Fenêtre de toit en aluminium laqué, intégrée à la couverture, ouverture par projection et rotation à pivot central ; double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL ; pour les logements en combles suivant plans de l'architecte.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1. FERMETURE DES PIÈCES PRINCIPALES

- ❑ Volets roulants avec tablier en lames PVC gris clair teinté dans la masse, suivant plans de l'architecte. Commande manuelle par tringle. Pour les logements à rez-de-chaussée, les volets roulants seront munis d'un dispositif anti-soulèvement.

2.5.2. FERMETURE DES FENETRES DE TOIT

- ❑ Volets roulants aluminium laqué intégré à la fenêtre de toit, y compris motorisation du volet ; pour les logements en combles.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. PORTES INTÉRIEURES DES LOGEMENTS

Bloc-portes âme alvéolaire entièrement équipés : poignées, verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau. Largeur de passage 80 cm, sauf contraintes techniques (suivant plans de l'architecte)

[Détails produit bloc porte intérieure logement :](#)

- ❑ Porte alvéolaire MALERBA lisse ou équivalent
- [Détails produit poignées :](#)
- ❑ Poignée de porte en aluminium finition anodisé

2.6.2. PORTES PALIÈRES largeur 90 cm

Bloc-porte palière entièrement équipé : serrure de sûreté, viseur optique, béquille intérieure et poignée de tirage à l'extérieur, compris butoir élastomère et seuil à la suisse.

[Détails produit bloc porte palière :](#)

- ❑ Bloc-porte de type Isoblinde 39 BP1 de chez MALERBA ou équivalent, sur huisserie métallique, finition avec parements médium à peindre. Serrure 3 points, classement A2P 1 étoile avec carte de propriété.

Pour les logements accessibles directement par l'extérieure, les portes palières sont de qualité extérieure et seront de type STELLDOOR Relief de chez HUET ou équivalent. Serrure 5 points, classement A2P 1 étoile avec

carte de propriété.

2.6.3. PLACARDS

❑ Placard à portes coulissantes mélaminées toute hauteur (sauf contrainte technique) avec rails hauts et bas pour les placards de largeur supérieure à 0.90 m. Pour les dimensions inférieures à 1 m, les placards sont ouvrants à la française. Epaisseur des portes 10 mm.

Localisation : suivant plan de vente.

Aménagement des placards : Voir art 2.9.7

[Détails produit bloc porte :](#)

- ❑ Porte de placard de la gamme Kendoors de chez Sogal ou équivalent, couleur blanche.

2.6.4. OUVRAGES DIVERS

❑ Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.

❑ Gaine technique dans l'entrée constituée d'une façade en aggloméré peinte, ouvrante à la française, à hauteur d'huissier, recevant le tableau électrique, ou façade de placard selon article 2.6.3, ou coffre métal encastré dans la cloison, avec porte métallique, selon choix du Maître d'Ouvrage.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

❑ Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres : garde-corps décoratifs en acier thermo laqué en usine, avec lisses horizontales, barreaudage, motifs décoratifs, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2. SÉPARATIFS DE BALCONS OU TERRASSES

❑ En RdC, selon plans de vente, pour les terrasses contigus, écrans séparatifs de 2.50 mètres de hauteur et de 1.00 ou 1.20 mètre de large, en tôles perforées de type R5T8 (perforations de 5 mm de diamètre et espacement de 8 mm entre perforations), montés dans un cadre métallique laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire suivant projet architectural.

2.7.3. RANGEMENTS EXTERIEURS SUR BALCONS ET TERRASSES

❑ Sur balcons des étages et terrasses des RdC, selon plans de vente, rangements extérieurs constitués d'une structure métallique et remplissage en tôle perforée thermolaquée de type R5T8, avec porte pour fermeture, et couverture en tôle métallique laquée pour les zones sans dalles supérieures, suivant projet architectural.

2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1. PEINTURES EXTÉRIEURES

[2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps](#)

- ❑ Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

2812 Sur sous face des balcons

- ❑ Après préparation des supports béton, deux couches de peinture minérale.

2.8.2. PEINTURES INTÉRIEURES

2821 Sur menuiseries intérieures

- ❑ Après préparation, deux couches de peinture en phase aqueuse finition satinée, coloris blanc.
Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

2822 Sur menuiseries extérieures

- ❑ Sans objet

2823 Sur murs

- ❑ Murs des pièces sèches : après préparation, deux couches de peinture en phase aqueuse type acrylique, finition satiné, coloris blanc.
- ❑ Murs des pièces humides : après préparation, deux couches de peinture en phase aqueuse type acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- ❑ Murs des placards : peinture de propreté, finition satinée, coloris blanc.

2824 Sur plafonds

- ❑ Plafond des pièces sèches : après préparation, deux couches de peinture en phase aqueuse type acrylique, finition mate, coloris blanc.
- ❑ Plafond des pièces humides : après préparation, deux couches de peinture en phase aqueuse type acrylique, finition mate, coloris blanc.

2825 Sur canalisations

- ❑ Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : tuyaux PVC teinte blanc d'usine

2.8.3. TENTURES / PAPIERS PEINTS

2831 Sur murs

- ❑ Sans objet.

2832 Sur plafonds

- ❑ Sans objet.

2.9. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1. ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

2911 Kitchenette des studios

- ❑ Sans objet.

2912 Cuisine des logements

- ❑ Attentes EF/ECS et évacuation comprenant 2 robinets d'arrêt 1/4 de tour Ø15/21 EF et ECS avec raccord fileté (Ø15/21) en laiton nickelé + bouchon + Appliques murales chromées.
- ❑ Attente double pour machines à laver comprenant un siphon et un robinet d'arrêt double.

- ❑ Attente pour machine à laver dans les buanderies comprenant un siphon et un robinet d'arrêt.

2.9.2. ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2921. Distribution d'eau froide

- ❑ Colonnes montantes, en tube multicouches, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires compris étiquette de repérage des logements. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en polyéthylène réticulé y compris raccordement des appareils sanitaires.
Pour les logements T3-A001 et T3-A101, les alimentations chemineront en dalle des logements T3-A002 et T3-A102.
- ❑ Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2922. Production et distribution d'eau chaude

- ❑ La production d'eau chaude sanitaire des logements type T2 et T3 sera réalisée par des chauffe-eaux thermodynamiques sur air extrait (Marque ATLANTIC TYPE AQUACOSY SV ou équivalent) et par un chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur (pour le logement T2-B004 (Marque ATLANTIC type CALIPSO CONNECTE VM ou équivalent)).
- ❑ La production d'eau chaude sanitaire des logements type T4 et + sera réalisée par des pompes à chaleur AIR/EAU avec ECS intégré (Marque Atlantic Alféa Extensa Duo A.I. R32 ou techniquement équivalent).
- ❑ Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2923. Evacuations

- ❑ Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2924. Branchements en attente

- ❑ Attentes, positionnées suivant plans, pour machines à laver, à raison d'une attente par logement suivant plans.
 - Robinet d'arrêt sur l'eau froide.
 - Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2925. Appareils sanitaires

Dans les salles de bain, meubles vasques entièrement équipés :

Détails produit :

MEUBLE VASQUE :

- ❑ largeur de 80 à 120 cm suivant plan avec miroir et applique décorative (type PACK VICTORIA N de chez ROCA ou équivalent). Vasque en porcelaine, meuble 2 tiroirs.

LAVE MAIN :

- ❑ Lave mains droit en porcelaine vitrifiée de couleur blanche uniquement pour les WC haut des duplex A 104 et B 101, Dim 45x32 cm (type MERIDIAN de chez ROCA ou équivalent).

BAIGNOIRE :

- ❑ Sans objet.

RECEVEUR DE DOUCHE :

- ❑ Receveur extra-plat en grès fin émaillé 3 faces de couleur blanc. (ressaut maxi 2 cm), dimensions 120x90. (Marque IDEAL STANDARD type OKYRIS + ou techniquement équivalent).

Si le bac à douche ne se trouve pas au droit d'une gaine technique, il sera surélevé pour pouvoir s'évacuer.

PAROI DE DOUCHE :

- ❑ Un Pare-douche fixe Dim 90 à 120 x190 cm, verre anticalcaire 6mm suivant plans. (Marque KINEDO type SMART DESIGN SOLO ou techniquement équivalent).

La salle de bain du logement B101 n'aura pas de pare-douche pour ne pas gêner le passage libre.

ENSEMBLE WC :

- ❑ Ensemble WC de couleur blanc. Réservoir de chasse 3/6 litres attendant, abattant thermotur.

(Marque PORCHER type ULYSSE ou techniquement équivalent)

2926. Robinetterie

MITIGEUR VASQUE :

- ❑ Bec fixe, - Ouverture Eau froide en position centrale. Cartouche à disques céramiques
 - Limiteur de température anti-brûlure réglable et de débit déverrouillable
 - Flexibles de raccordement inox
 - NF - Classement EAU : E0 C3 A2 U3

(Marque PORCHER type OKYRIS C3 ou techniquement équivalent)

MITIGEUR DOUCHE, SALLES D'EAU :

- ❑ Poignée en métal. Cartouche à disques céramiques.
 - Limiteur de température anti-brûlure réglable et de débit déverrouillable
 - Clapet anti-retour intégré
 - Raccords muraux
 - NF - Classement ECAU : E1 C2 A2 U3

(Marque PORCHER type OKYRIS ou techniquement équivalent)

ENSEMBLE FLEXIBLE-DOUCHETTE POUR DOUCHE, SALLES D'EAU :

- ❑ Flexible anti torsion de 1.75m, douchette 3 jets et barre de douche.
- (Marque PORCHER type IDEALRAIN ou techniquement équivalent)

MITIGEUR THERMOSTATIQUE BAIGNOIRE, SALLES DE BAIN :

- ❑ Sans Objet

ENSEMBLE FLEXIBLE-DOUCHETTE POUR BAIGNOIRE, SALLES DE BAIN :

- ❑ Sans Objet.

2.9.3. EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE, TÉLÉPHONIQUE ET TV

2831. Type d'installation

- ❑ Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- ❑ Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.). Les DCL seront équipées d'ampoules basse consommation.

L'APPAREILLAGE :

- ❑ Type DOOXIE de chez Legrand ou équivalent

2832. Puissances desservies

- ❑ Logements inférieur à 35 m² : 6 Kva
- ❑ Logements de 35 m² à 100m² : 9 Kva
- ❑ logements supérieurs à 100m² : 12Kva

2833. Équipement de chaque pièce

- Les plans localisant les équipements ci-dessous seront fournis.

ENTRÉE :

- 1 prise haute 16A + T
- 1 centre commandé par simple allumage ou va-et-vient ou par télérupteur
- Tableau « abonné » avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2 prises 16A + T (situé dans gaine technique logement).
- 1 combiné vidéophone avec commande d'ouverture du portillon sur rue (ouverture des portes des halls par Badge)
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si celui-ci n'est pas situé dans le dégagement des chambres (avec absence de fonction de désactivation et avertisseur de piles)
- 1 bouton poussoir porte-étiquette sonnette, à côté de la porte palière.

CUISINE :

- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage
- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage
- 4 prises 16A + T à 1.10 m dont 1 à proximité de l'interrupteur, les autres se trouvant au-dessus du plan de travail.
- 2 prises 20A +T pour four et le lave-vaisselle (lave-linge dans les buanderie)
- 1 prise 16A +T en plinthe
- 1 terminal 32A +T

SÉJOUR :

- 1 prise 16A + T tous les 4 m2 avec 5 prises minimum dont une prise haute proximité de l'interrupteur
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient
- 2 prises téléphone type RJ 45

CHAMBRE principale :

- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage
- 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur
- 1 prise téléphone type RJ 45, et 1 prise TV

CHAMBRE 2 :

- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage
- 3 prises 16A + T
- 1 prise téléphone type RJ 45

DÉGAGEMENT :

- 1 centre en plafond, commandé par interrupteur va et vient ou télérupteur
- 1 prise 16A + T
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles

SALLE DE BAINS : OU SALLES D'EAU PRINCIPALE

- 1 Bandeau lumineux commandé par interrupteur
- 1 centre commandé par interrupteur
- 1 PC 16A + T murale
- 1 PC 16A+T à proximité de l'interrupteur

W.C. :

- 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.

1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur

ESCALIER DES DUPLEX :

Une applique commandée par 1 interrupteur va-et-vient ou télérupteur

BUANDERIE :

1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage

1 prise 16A + T et 1 prise Lave linge.

2834. Sonnerie de porte palière

- ❑ Sonnerie, type carillon 2 tons, commandée par bouton poussoir porte-étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.4. CHAUFFAGE

2.9.4.1. Logements type T2 et T3

- ❑ Chauffage électrique par des radiateurs à fluide caloporteur (marque NEOMITIS Calianthys Ecosens ou techniquement équivalent)
- ❑ Radiateurs sèche-serviettes électrique (marque NEOMITIS Danais Ecosens ou techniquement équivalent).
- ❑ ECS produite depuis les chauffe-eaux thermodynamiques sur air extrait (Marque ATLANTIC TYPE AQUACOSY SV ou équivalent) et par un chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur (pour le logement T2-B004 (Marque ATLANTIC type CALIPSO CONNECTE VM ou équivalent)).

2.9.4.2. Logements type T4 et + :

- ❑ Chauffage et Eau Chaude par une pompe à chaleur AIR/EAU (Marque Atlantic Alféa Extensa Duo A.I. R32 ou techniquement équivalent).
- ❑ Radiateur Eau Chaude panneaux acier hydrauliques, 4 raccords. (marque FINIMETAL type Reggane 3010 COMPACT ou équivalent)
- ❑ Radiateurs sèche-serviettes eau chaude (Marque FINIMETAL type Tahiti Raccord central ou techniquement équivalent).

2.9.4.3. Températures assurées

- ❑ Par – 10°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C
 - autres pièces : 19°C

2.9.5. VENTILATION

- ❑ Arrivée d'air frais par entrées d'air, de teinte blanche, situées en traverse des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- ❑ Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine et cuisine d'été, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- ❑ Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques. (Marque ATLANTIC ou techniquement équivalent).

2.9.6. EQUIPEMENTS BASSE TENSION

2.9.6.1. TV

❑ Réception hertzienne TNT

TABLEAU DE COMMUNICATION :

- ❑ Tableau de communication avec emplacement box (type KCOEADTI01 de COFRELEC ou équivalent), équipé de connecteur Rj45 pour brassage des prises dans le logements.

2.9.6.2. Téléphone

❑ Nombre et implantation des prises suivant plan

2.9.6.3. Portiers - Commandes de portes

- ❑ Pour les logements accessibles par l'extérieur, sonnette située près de la porte d'entrée du logement.
- ❑ Portier électronique du type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié à la platine d'appel sur rue. Ouverture des halls/paliers par Badge.

Détails produit vidéophone :

- ❑ Vidéophone de type VEO-XS de chez FERMAX ou équivalent pour compatibilité Hexasoft.

2.9.7. EQUIPEMENTS INTÉRIEUR DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT

29.7.1 Placards

Détails produit aménagement intérieur :

- ❑ Aménagement de placard avec une tablette chapelière en mélaminé blanc et une tringle
Localisation : Placards de toutes les pièces si largeur inférieure à 1.90 m, suivant plans de vente.
- ❑ Aménagement des autres placards, de largeur supérieure à 1.90 : avec une tablette chapelière en mélaminé blanc + une tringle sur 150 cm de large + une séparation verticale + un équipement de crémaillères sur la largeur restante (sans étagères).
Localisation : - Placards de toutes les pièces si largeur supérieure à 1.90m, suivant plans de vente.

29.7.2 Pièces de rangement

- ❑ Sans objet (sans équipement).

3-ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

- Sans objet

3.2. GARAGES COUVERTS

- Sans objet

3.3. TERRASSES PRIVATIVES

- Pour les logements comportant une terrasse à rez-de-chaussée et en étage : Mise en œuvre d'une peinture de sol.
- Selon plans, pare-vues en tôle perforée d'une hauteur minimum de 2.50 m, montés dans un cadre métallique laqué, selon Permis de construire.

ÉQUIPEMENTS :

- En équipement des balcons et terrasses (1 équipement par logement devant le séjour) :
1 luminaire en applique sur simple allumage et une prise étanche

3.4. JARDINS PRIVATIFS

- Suivant projet paysagiste, mise en œuvre de terre végétale avec semis de pelouse et plantations de plantes arbustives.
- Clôture en bois de type ganivelle hauteur 1,00m, en fermeture des espaces privés au RdC.

4-PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

- ❑ Sans objet. Les circulations communes sont situées sur coursives, selon chapitre 4.3

4.2. EQUIPEMENT DES COMMUNS

4.2.1. BOITES AUX LETTRES - TABLEAUX D’AFFICHAGE - POUBELLE

- ❑ Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE en applique, qualité extérieure et anti-vandalisme. Façade en métal laqué, traitement suivant projet architecte. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.
Les boîtes aux lettres sont prévues en extérieure, fixées en façade entre les deux bâtiments, suivant plans architecte.
- ❑ Panneau d’affichage situé à proximité des boites aux lettres.
- ❑ Une poubelle sera prévue à proximité.

4.3. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET PALIERS DES ETAGES SUR COURSIVES

CONCERNE :

Les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration de l’architecte et du décorateur.

4.3.1. SOLS

- ❑ Revêtement en carrelage sur chape avec isolant phonique. Calepinage mis au point par l’architecte.
- ❑ Plinthes carrelées assorties.
- ❑ Tapis-brosse souple.

4.3.2. MURS ET PAROIS

- ❑ Peinture mural, selon projet de décoration.

4.3.3. PLAFONDS

- ❑ Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes.
- ❑ Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou mate.

4.3.4. PORTES COMMUNES

- ❑ Portes à tous les niveaux sur coursives : menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouses commandées par portier avec VIGIK depuis l’extérieur et par bouton de décondamnation côté intérieure.
- ❑ Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

4.3.5. EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'architecte et du décorateur.
- Commande par détecteurs de présence.
- Sonnerie des logements par boutons poussoirs

4.4. CAGES D'ESCALIERS

- Sans objet

4.5. ESCALIERS EXTÉRIEURS ET COURSIVES

4.5.1. SOLS

- Sol des escaliers béton, finition brute, anti-dérapant
- Sol des coursives (palier d'arrivée des escaliers), dalle béton avec système d'étanchéité liquide antidérapant

4.5.2. MURS

- selon finition de façade

4.5.3. PLAFONDS

- Sous-face d'escalier en béton brut.
- Sous-face des coursives (paliers haut des escaliers) en béton lissé, avec finition peinte ; sauf pour le porche pour lequel la finition en sous-face de dalle est en béton sablé.

4.5.4. GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES

- Garde-corps métallique sur rampant et sur coursives, avec remplissage par barreaudage décoratif thermolaqué, de hauteur réglementaire.
- Mains courantes en tube d'acier peint.

4.5.5. VENTILATION

- Sans objet.

4.5.6. ECLAIRAGE

- Eclairage par hublots avec détecteurs de présence.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.6. LOCAUX COMMUNS

4.6.1. LOCAL VÉLOS

CONCERNE : le local vélo situé au RDC de l'immeuble.

4.6.1.1. Sol

- Dalle en béton. Finition brute de béton.

4.6.1.2. Murs - Plafonds

- ❑ Béton armé ragréé ou doublage thermique avec parement haute dureté. Finition par peinture vinylique deux couches sur parois.
- ❑ Plafonds en béton armé avec isolation thermique apparente de type flochage si nécessaire.

4.6.1.3. Menuiseries

- ❑ Au RDC sur l'extérieur, porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon choix Architectes. Fermeture par serrure de sûreté commandée par boîtier Vigik ou digicode, depuis l'extérieur du local et par bouton de décondamnation côté intérieure avec bouton moleté en complément et poignée de tirage.

4.6.1.4. Ventilation

- ❑ Selon article 1.6.3.

4.6.1.5. Équipement électrique

- ❑ Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- ❑ Eclairage par luminaires commandés par détecteurs de présence.

4.6.1.6. Équipement

- ❑ Rack double étage pour vélos.

4.6.2. LOCAUX POUBELLES

CONCERNE : le local poubelle située à l'entrée de la propriété.

4.6.2.1. Sols

- ❑ Sur dalle béton, finition brute.

4.6.2.2. Murs - plafonds

- ❑ Parois en béton, finition brute.

4.6.2.3. Menuiseries

- ❑ Au RDC sur l'extérieur, porte métallique thermolaquée dans huisserie métallique, tôle deux faces, couleur selon choix Architectes. Fermeture par gâche électrique commandée par portier avec VIGIK depuis l'extérieur du local et par bouton de décondamnation côté intérieur.

4.6.2.4. Ventilation

- ❑ Suivant article 1.6.3.

4.6.2.5. Équipement électrique

- ❑ Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- ❑ Eclairage par luminaires commandés par détecteurs de présence.

Équipement

- ❑ Robinet de puisage et siphon de sol

4.6.3. LOCAL ENCOMBRANTS

- ❑ Sans objet.

4.7. LOCAUX SOCIAUX

- ❑ Néant.

4.8. LOCAUX TECHNIQUES

CONCERNE : tous locaux techniques en combles.

4.8.1. SOLS

- Dalle en béton surfacé finition brute ou platelage technique bois en combles techniques.

4.8.2. MURS - PLAFONDS

- Murs en brique alvéolaire de façade ou béton armé en refend. Finition brute
- Combles techniques sous toiture.

4.8.3. MENUISERIES

- Accès par trappe en bois au sol des combles techniques, accès depuis la circulation palière du R+2 (trappe en plafond accessible par échelle pliante fixée contre parois attenante). Degré coupe-feu suivant réglementation.

4.8.4. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

- Alimentation par canalisations encastrées. Eclairage par luminaire avec détecteur incorporé.

4.8.5. ÉQUIPEMENT DIVERS

- Accès à la toiture par châssis d'accès intégré dans la couverture, accessible par échelle pliante fixé sur parois adjacente dans les combles techniques.

4.9. LOCAL ENTRETIEN JARDIN

- Sans objet

4.10. CONCIERGERIE

- Sans objet

5-ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES IMMEUBLES

5.1. ASCENSEUR

- Sans objet.

5.2. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE SANITAIRE

- Chauffage électrique à inertie et ECS par chauffe-eau thermodynamique pour les logements type T2 et T3.
- PAC AIR/EAU pour logements T4 et T5

5.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.3.1. TÉLÉPHONE

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières.
- Liaison avec chaque logement jusqu'aux tableau de communication. Raccordement du DTIO par Orange.

5.3.2. ANTENNE TV – FIBRE OPTIQUE

- Il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.
- Réseau fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage (par ORANGE du DTIO) dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage. Câblage intérieur prévu selon réglementation.

5.4. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures ménagères dans les locaux prévus au 4.5.2.
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en combles raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par sortie de toit en toiture.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. COMPTEUR GÉNÉRAL

- Placé dans le regard en limite de propriété.

5.6.2. SURPRESSEUR - TRAITEMENT DE L'EAU

- ❑ Sans objet.

5.6.3. COLONNES MONTANTES

5.6.3.1. Colonnes montantes Eau Froide

- ❑ Depuis le compteur général, distributions horizontales en enterrées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- ❑ Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux des locaux communs.
- ❑ Colonnes montantes en tube multicouche dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide.

5.6.3.2. Colonnes montantes Eau Chaude Sanitaire

- ❑ Sans objet

5.6.4. COMPTAGES PARTICULIERS

- ❑ Eau froide : manchettes en gaines palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels des logements et 1 manchette en gaine palière pour pose ultérieur d'un compteur pour les parties communes (Robinet de puisage extérieur et robinet du local poubelles).

- ❑ Logements type T2 et T3 : Affichage de la consommation dans le Tableau Electrique, des prises, du chauffage, ainsi que Eau chaude.

- ❑ Logements type T4 et + : Affichage des consommations depuis la PAC selon réglementation RE2020.

L'affichage des consommations est disponible par usage (chauffage et Eau chaude sanitaire).

Informations disponibles des 8 derniers jours, des 12 derniers mois et des 10 dernières années.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

- ❑ Sans objet

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. ORIGINE DE L'ALIMENTATION

- ❑ Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public ou le poste transformateur suivant recommandation du concessionnaire.

5.8.2. COMPTAGES DES SERVICES GÉNÉRAUX

- ❑ Inscrit dans les gaines techniques palières au rez-de-chaussée comprenant le comptage, des services Généraux (Eclairage extérieur/intérieur, VMC, équipement contrôle d'accès...)

5.8.3. COLONNES MONTANTES

- ❑ En gaine palière.

5.8.4. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

- ❑ Compteurs individuels et disjoncteur d'abonné suivant normes ENEDIS dans le placard technique de l'entrée des appartements.

- ❑ Suivant obligation réglementaire, mise en œuvre d'un afficheur de consommation des prises électriques dans le tableau d'abonné. Cet afficheur pourra être remplacé par un système permettant l'évaluation de la consommation du poste concerné.

6-PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKING

- Sans objet.

6.2. CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. HALLS

- Suivant article 4.1.

6.2.2. CIRCULATIONS EXTÉRIEURES

- Accès aux bâtiments depuis la rue du Bois rouge.
- Allée en béton désactivé ou béton balayé ou équivalent suivant le projet d'aménagements extérieure, y compris rampes d'accès et escaliers, selon dénivelé du terrain.
- Traitement des clôtures suivant article 6.5 et contrôle d'accès par portillon rue (assorti à la clôture) avec fermeture par gâche électrique commandée par platine vidéophone avec VIGIK côté l'extérieur (sur rue) et par bouton de décondamnation côté intérieur.

6.3. ESPACES VERTS

6.3.1. PLANTATIONS

- Sur jardins communs de la copropriété, plantes vivaces et arbustes et arbres suivant le projet du paysagiste.
- Haies végétales et clôtures en bois de type ganivelles en limite de propriété, de terrasse et/ou jardins privés

6.3.2. ENGAZONNEMENT

- Engazonnement avec terre végétale rapportée.

6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1. ECLAIRAGE DES ESPACES VERTS COMMUNS.

- Par bornes lumineuses suivant projet architectural, commandée détecteur.

6.4.2. ECLAIRAGE DES CIRCULATIONS.

- Appliques lumineuses implantées le long du cheminement piétons commandées par détecteur de présence et horloge pour les appliques proche du portillon sur rue.

6.5. CLOTURES

6.5.1 CLÔTURES PÉRIPHÉRIQUES

- Clôtures en bois de type ganivelles en limite de propriété avec les mitoyens.
- En limite du domaine public, clôture constituée d'un barreaudage en acier thermolaqué sur muret maçonné enduit, suivant détails architecte.
- Portillon d'accès pour l'entretien suivant plan.

6.5.2 CLÔTURES ENTRE PARCELLES PRIVATIVES

- Clôtures en bois de type ganivelles suivant plan de vente.

6.6. RESEAUX DIVERS

6.6.1 RÉSEAU D'EAU

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

6.6.2 RÉSEAU DE GAZ

- Sans objet

6.6.3 ELECTRICITÉ

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 EGOUT

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire.

6.6.5 RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN

- Sans objet.

6.6.6 Robinet de puisage extérieur

- Robinets de puisage en bronze avec commande à boisseau sphérique avec raccord au nez.
 - applique murale dans les locaux poubelles et en façade du bâtiment B.
 - Ouverture par clé pompier
 - canalisation d'alimentation du robinet isolable et vidangeable du côté isolé pour éviter le risque de gel.

FIN DU DOCUMENT

Date

Signature



Siège social :
2 place de Francfort – CS13 754
69 444 Lyon Cedex 03

www.grandlyonhabitat.fr